

se réunit ensuite en comité secret pour examiner les demandes d'assistance. Il entérine les décisions prises par le Bureau de Bienfaisance.

La séance est levée à 0 h 50 le 6 Mars.

Grand Millet, Massin, Flavelles, A. Mounier, Bédier
Peygné R., Collin, Cabellon, Ruffaut, P. Piquet
Bourcier, Guillard, Le Guindée, Bédier

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 5 Mai 1947, se réunira au lieu ordinaire de ses séances le 7 Mai 1947.

Ordre du jour :

- 1° Travaux de l'Eglise de Tréze.
- 2° Demande d'achat et de vente de terrains communaux.
- 3° Lave vicinale.
- 4° Cession amiable du terrain de la rue Chupiet.
- 5° Musique Municipale.
- 6° Demandes diverses de subventions.
- 7° Devis de peinture pour l'école ménagère.
- 8° Demande de réduction pour frais d'inhumation de soldats tués à l'ennemi.
- 9° Demandes de sursis d'incorporation.
- 10° Correspondance.
- 11° Demandes de bourses scolaires.
- 12° Profit d'amiable de l'immeuble no rue Y. Jaurès.
- 13° Répartition des indemnités des Maîtres et Adjoints.
- 14° Cession amiable de terrain pour le transformateur sur routes nationales 23 et 137.
- 15° Remboursement de frais de déplacements à divers membres du Conseil Municipal.

Séance du 7 Mai 1947

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 Mai



1947 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Mercredi 7 Mai 1947 à 20 heures, 30, sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, Maire.

Étaient présents : M^{me} Le Bloch, M. M. Boutin Arthur, Olive, Giraud, Massieu, Blancher, Mounier, Sebretou, Marqués, Labelouc, Verdreau, Brouard, Babin, Charpentier, Stephan, Gautier, Biquereau, M^{me} Le Guillou, M. M. Peigné, Tribeyrolle, M^{me} Le Guivader.

Excusés : M^{me} Pillou, M. M. Boutin Albert, Guillard.

Absente : M^{me} Potet.

Achats de Casquettes pour les Membres de la Musique Municipale

Le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de Monsieur Leduc, secrétaire du bureau de la Musique Municipale qui demande le port d'une casquette uniforme pour les membres de la Musique.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition de 40 casquettes au prix approximatif de 400 frs pièce soit une dépense d'environ 16.000 frs (seize mille francs)

Le montant de cet achat sera prélevé sur le crédit prévu au Ch. 31 art. 1 du budget primitif de 1947.

Demandes de Subventions

Le Maire soumet au conseil différentes demandes de subventions présentées par le Comité des Fêtes de Bretemoult, le Comité des Fêtes de Pizé-Bourg, le Comité des Fêtes de Pont-Rousseau, et la Sté Sportive des Trois-Moulins.

app. le
13 Mai 47

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder :

à la Sté Sportive des Trois-Moulins	la somme de :	3.000 frs.
au Comité des Fêtes de Bretemoult		7.000 frs.
" " " " " Pizé-Bourg		3.000 frs.
" " " " " Pont-Rousseau		10.000 frs.

La dépense résultant de ces subventions sera prélevée sur le crédit prévu au chapitre 29 article 1.



Aliénation de Terrain au Chatelier.

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande d'achat de terrain présentée par Monsieur Gaud Henri, au Chatelier.

approuvé
le 3.9.48

Cette parcelle contenant une superficie de 39 m², 59 est située en bordure du chemin du Chatelier.

Monsieur Gaud offre le prix de 40 frs (quarante francs) le mètre carré, soit pour la totalité du terrain la somme de 1.579 frs, 60 (mille cinq cent quatre vingt trois frs soixante cent.)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur Gaud, pour la somme indiquée.

Demande de Sursis d'Incorporation.

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de sursis d'incorporation formulée par Monsieur Totet Gilbert domicilié à la Croix d'Éclard et élève de puériculture à l'école des Arts et Métiers.

Le Conseil émet un avis favorable à la demande présentée.

Vente des Maisons de la Basse-Lande.

Le Maire soumet au Conseil Municipal deux offres pour l'achat des maisons situées à la Basse-Lande; la première a été faite par Monsieur Heurtault qui offre la somme de 35.000 frs; la seconde par Monsieur Charrier Abel, 26 rue J. B. Liger qui en offre 35.500 frs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre faite par Monsieur Charrier, et charge le Maire de régler cette affaire le plus rapidement possible.

Acquisition de Terrain Gaborry à la Basse-Lande.

Le Maire expose au Conseil que Monsieur Gaborry domicilié à la Basse-Lande, qui désire se construire un immeuble en bordure du chemin



Municipal ordinaire n.º 8. demande l'alignement de son terrain.

L'Ingénieur L.T. & après avoir mesuré la parcelle appartenant à Monsieur Gaborf en a évalué la superficie à 10 m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir pris connaissance du dossier établi par l'Ingénieur L.T. & décide d'acquiescer la parcelle indiquée au prix de 60 frs le m² soit pour la somme totale de 600 frs (six cent frs)

La dépense résultant de cette acquisition sera prélevée sur le crédit prévu au Ch. 34 article 1 du Budget de 1947.

Acquisition de Terrain Bellefret au Chêne Creux.

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Bellefret, propriétaire au Chêne Creux demande l'alignement de son terrain en vue de construire un mur de Hongar en bordure du chemin de la voie urbaine dit rue Hamon.

L'Ingénieur L.T. & après avoir mesuré la parcelle à acquiescer et appartenant à Monsieur Bellefret, en a évalué la superficie à 14 m², 90.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et avoir pris connaissance du dossier établi par l'Ingénieur L.T. & décide d'acquiescer la parcelle indiquée au prix de 60 frs le m², soit pour la somme totale de 894 frs (huit cent quatre vingt quatorze francs)

La dépense résultant de cette acquisition sera prélevée sur le crédit prévu au chapitre 34 art. 1. du Budget de 1947.

Cours Pop. Scolaires - Traitement des Professeurs -

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer comme l'année dernière à 60 frs le tarif horaire des Professeurs des cours de dessin qui ont fonctionné à l'école J. B. Saurais, ces Professeurs sont :



M^{lle}. Martin M^{lle} Excel, Overtz Ernest, Bourgaud
Corbert.

Demande de Bourse d'Etude -

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de bourse d'entretien présentée par M^{me} Tôtet pour son fils Julien qui va entrer à l'École Nationale Professionnelle de Nantes.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande présentée par M^{me} Tôtet.

Travis de Déplacement de certains Conseillers Municipaux -

Le Maire soumet au Conseil Municipal différentes notes de frais de déplacement, savoir :

approuvé le
19 Mai 47

M^l. Babin : 2 déplacements à la Commission cantonale d'assistance à Thouaye les 13 mars et 9 mai 360.

M^l. Gauthier : 2 déplacements à Nantes, Préfecture pour Commission d'assainissement du marché; 360
1 à Thouaye et 1 à Bouguenais 360.

M^l. Traud : 1 déplacement à Bouguenais pour réunion du syndicat du service des baux le 19/3 180.

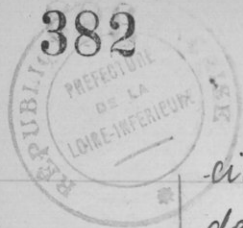
Le Conseil Municipal accepte le remboursement de ces différents frais de déplacement suivant tarifs du décret du 9 Août 1946.

Paiement des Travaux d'Aménagement d'un Terrain de Sports et Construction d'un Abri pour Bicyclettes -

app. le
16 Mai 47

Le Maire expose au Conseil Municipal que les dépenses résultant des travaux exécutés par la Sté Pu. misticrie Industrielle de l'Ouest, suivant marché en date du 9 Octobre 1946 pour aménagement d'un terrain de sports, s'élèvent à la somme de 99.722 frs (quatre vingt dix neuf mille sept cent vingt deux francs).

Celles résultant du marché en date 26 Septembre 1946 pour construction d'un abri pour bicyclettes au



cimetière de Saint Paul s'élevé à la somme de 56.419 Frs (cinquante six mille quatre cent dix neuf francs).

Demande au conseil de bien vouloir voter les crédits nécessaires aux paiements de ces dépenses qui seront prises sur les fonds libres de la Ville.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire.

Application de la Taxe Vicinale en 1946 -

Monsieur le Président expose au conseil que la Loi de finances du 31 Mars 1903 donne la faculté aux conseils Municipaux de remplacer les journées de prestations qu'ils sont tenus de voter pour les chemins vicinaux par une taxe vicinale, représentée par des centimes additionnels aux contributions directes en nombre suffisant pour produire une somme équivalente à la valeur des prestations et que, d'après la loi susvisée, la substitution doit être autorisée par le conseil Général lorsque ce nombre de centimes est supérieur à 20.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, pour l'année 1946 de remplacer par la taxe vicinale, trois journées de prestations (prestation individuelle et prestation d'animasse et véhicules) et demande que cette substitution soit soumise à l'autorisation du conseil Général.

Célébration des Mariages, Offrande Destinée au Bureau de Bienfaisance -

Le Maire expose au conseil Municipal que la célébration des mariages l'après-midi, du lundi au vendredi est subordonnée au versement d'une offrande de 50 Frs destinée au Bureau de Bienfaisance.

Il estime que cette somme est nettement insuffisante à l'heure actuelle et qu'elle pourrait être portée au taux suivant :

200 Frs pour les mariages célébrés du lundi au

vendredi à une autre heure que 16 heures et le samedi matin en dehors de 9 h, 30 à 10 heures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte le point de vue du Maire et décide que les mariages seront célébrés gratuitement, du lundi au vendredi à 16 h, et le samedi matin de 9 h, 30 à 10 h.

En dehors de ces heures, la célébration des mariages sera subordonnée au versement d'une offrande de 200 Frs destinée au Bureau de Bienfaisance.

Acquisition de l'Immeuble Commercial, 40, rue Jean Jaurès.

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 7 Août 1946, il avait été décidé de procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble sis à Nèze, 40, rue Jean Jaurès et appartenant à Monsieur Cormerais.

Cet immeuble était destiné à servir de cantine aux enfants des écoles, au rez de chaussée, et de salles post-scolaires au premier étage.

À la suite de pourparlers engagés avec Monsieur Cormerais, celui-ci a accepté de traiter à l'amiable. Une estimation de l'immeuble a été faite qui satisfait les 2 parties c'est-à-dire pour l'immeuble proprement dit 500.000 Frs, plus une partie de la cour et le droit de passage sous le porche 40.000 Frs soit au total 540.000 Frs.

Le Conseil Municipal estimant qu'il serait intéressant et nécessaire de posséder cet immeuble pour y établir les cantines et des salles post-scolaires décide d'en faire l'acquisition au prix de 540.000 Frs, en demande la déclaration d'utilité publique et charge le Maire de solutionner cette affaire le plus tôt possible.

Marché Buteau - Cose de Buses.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, le marché passé avec Monsieur Buteau, entrepreneur de maçonnerie, à Nèze, en vertu de l'appel d'offres qui a eu lieu le 28 Avril 1947, pour pose de buses sous les routes nationales 23 et 187, et décide par

Deliberation du Conseil Municipal, en date du 5 Mars 1917.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le marché en question, et autorise le Maire à le signer.

Location d'une Vedette

Location d'une Vedette ; 1^o A l'Union Maritime de la Basse-Loire.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de l'Union Maritime de la Basse-Loire qui a demandé à ce qu'on lui prête une vedette pour faire une excursion à la Belin-dière jeudi 8 Mai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la location de la Vedette pour le prix indiqué et aux conditions suivantes :

Location du bateau :	500.
Gas. oil et huiles :	480.
5 h. à 180 Frs. :	900
	<u>1.880. Frs.</u>

2^o A Madame Plancher, Institutrice ;

Le Maire soumet au Conseil Municipal une lettre de Madame Plancher qui demande à ce qu'on lui prête une vedette pour faire visiter le port de Nantes à ses élèves le Mercredi 14 Mai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de louer la Vedette à Madame Plancher pour la somme de 500 Frs.

Remboursement de Frais d'Obsèques des Militaires.

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande présentée par Monsieur Desaunette, parent d'un militaire tué pendant la guerre, relative au remboursement d'une partie des frais occasionnés par l'inhumation de ce militaire.

La somme payée par Monsieur Desaunette au percepteur municipal s'élève à 2.653 frs (deux mille six cent cinquante trois frs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser à cette famille la somme de...
 vout normalement rentrer dans la caisse de la
 Ville c'est à dire 1323 Frs (mille trois cent quatre vingt
 treize)

Or l'avenir, si des corps de militaires étrangers à
 la Ville de Tige, devaient être inhumés à Tige, dans des
 terrains concédés, la Ville rembourserait aux familles,
 une partie des frais, jusqu'à concurrence de :

- 700 Frs pour ouverture d'un tombeau avec monument.
- 355 Frs - - - - - pierre tombale
- 140 Frs - - - - - entourage.

Participation dans les Frais de Transport du Mobilier de Monsieur Jean Abel de Metz à Nantes

Lait d'une demande de participation dans les frais de déménagement
 occasionnés à M. Jean H.A., nouveau Secrétaire général de la Maire et qui vient
 de METZ, le Maire expose qu, conformément à l'article interministériel du 24/4/46
 ch. III. par. 3, des indemnités pour changement de résidence dans l'intérêt du
 service, peuvent être accordées aux fonctionnaires communaux. En application
 du décret du 4/10/45, l'intérêt peut être remboursé :

- a) des frais de transport par Camion (Chef de fam. = 4 Tonne + 500 kg. par enfant)
- b) des frais de transport en chem. de fer pour lui et sa famille,
- c) éventuellement d'une ind^{te} forfaitaire d'emballage du mobilier,
- d) des frais d'hôtel pendant 3 jours, au taux du II^e groupe (décret du 9/8/46)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de prendre uniquement à charge de
 la Ville les 2/3 des frais de transport par Camion. Considérant que les
 frais de transport par Camion de 5 tonnes (famille de 4 personnes dont 2
 enfants à charge) s'élevaient à 35.000. Frs pour le trajet de METZ à Regé-les-
 Nantais, conformément au devis établi par M. Deschamps, transporteur à METZ,
 le Conseil fixe le remboursement à la somme de 23.500. Frs (vingt trois mille
 cinq cents francs), de plus à prendre sur ch. 31. art. 1. du Budget primitif.

Vin d'honneur offert aux Vieilles de la M^{ie} Laxème

Le Maire donne connaissance au Conseil Mu-
 nicipal des factures relatives au vin d'honneur
 offert aux Vieilles à l'occasion de la M^{ie} Laxème,
 celle de M^{lle} Belle Robert pour fournitures de
 gerbes de fleurs 1^{er} élève à 1.000 Frs.

celle de M^{lle} Esprit pour livraison de 3 litres
 de byrrah 1^{er} élève à 450 Frs.

A. Approuvé
 le 30/6/47

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer le montant des factures ci-dessus. La dépense sera prélevée sur le chapitre 31 Art. 1. Dépenses Imprévues.

Taxe locale applicable à certaines catégories d'établissements -

Le Maire soumet au conseil Municipal une lettre du Directeur des Contributions indirectes indiquant qu'une loi du 21/3/47 applicable à compter du 28 Mars a supprimé les taux majorés de 25% et de 18% de la taxe sur les transactions, et les a remplacés par une taxe à la production de 12%.

De ce fait, la taxe locale ou taxe majorée, fixée à 50% de l'impôt d'Etat, ne peut excéder 6% à partir du 28 Mars 1947.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre les directives des Contributions Indirectes et de fixer à 6% le nouveau taux majoré à appliquer, à partir du 28 Mars 1947.

Subvention pour Monument Gabriel Péri -

Le Maire donne lecture au conseil d'une lettre demandant une subvention du Comité d'Initiative pour l'érection d'un monument à Gabriel Péri, grand patriote, fusillé par l'ennemi, le 15 décembre 1914.

Le monument sera érigé à Paris par souscription publique.

Le conseil Municipal après avoir entendu lecture de la lettre du Comité et en avoir délibéré, décide de s'associer à l'œuvre entreprise par ce Comité en vue de perpétuer le souvenir de Gabriel Péri, grand patriote, et vote la somme de 1000 Fcs.

Le crédit résultant de cette dépense sera prélevé sur le ch. 28 art. 4 du budget de 1947.

Subvention pour Monument commémoratif à Oudin -

Le Maire donne lecture au conseil d'une lettre

du Comité exécutif du marquis de Trevin qui demande une subvention pour l'érection d'un monument commémoratif élevé à la mémoire des 105 patriotes du marquis de Trevin sauvagement massacrés les 12 et 13 juin 1944 par 2.000 S.P. et soldats du Colonel Grabowski.

Le Conseil Municipal après avoir entendu lecture de la lettre du dit Comité et en avoir délibéré décide de s'associer à l'œuvre entreprise par ce Comité et décide de voter une subvention de 500 Fcs.

Le crédit résultant de cette dépense sera prélevé sur le ch. 28 art. 4 du budget de 1947.

Affaires Diverses -

Terrain du Calvaire - Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Monsieur le Curé de Saint Paul qui fait don à la Ville du terrain occupé autrefois par l'ancien calvaire de la rue Chupriet et situé dans le Parc Municipal.

Gouter des Mères - Le Maire donne lecture d'une lettre de Madame Boineau qui demande si le Conseil Municipal ne pourrait pas subventionner le gouter offert aux mères de famille venant au passage des enfants de la B.A.I.F.O. Le Conseil Municipal refuse d'accorder une subvention.

Demande du N.O.P. - Le Maire donne lecture d'une lettre de la section du N.O.T.T. qui demande qu'une subvention soit accordée à toutes les sociétés sportives de charités; que tous les enfants indigents, élèves des écoles de Trée bénéficiant des fournitures gratuites; que toutes les écoles soient chauffées dans les mêmes conditions; qu'une subvention soit accordée aux cantines scolaires pour les enfants indigents; que réparation soit rendue à Mademoiselle De Boiret pour son licenciement.

Le Conseil Municipal refuse de prendre en considération les termes de cette lettre.

Lettre de la Sté "La Rayonnaise" - La Société "La Rayonnaise" invite le Maire et le Conseil Municipal à la fête qu'elle organise le 15 mai à Trégon.

Lettre de la Cie des Tramways -

Le Maire donne lecture d'une lettre de la Cie des Tramways de Nantes accusant réception de la délibération qui leur a été adressée au sujet de la remise en état des rues Jean Jaures et Aristide Briand.

Lettre de l'A.C.V.

Le Maire donne lecture d'une lettre de l'Automobile club de l'Ouest, qui demande s'il ne serait pas possible à la Cie des Tramways d'utiliser des autobus en attendant la mise en service des trolleybus.

Demande de Monsieur Le Gall

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du Délégué du syndicat des Receveurs Municipaux qui demande le paiement de l'indemnité spéciale de gestion qui remplace pratiquement le dixième personnel, susceptible d'être alloué aux comptables communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse de prendre cette demande en considération, avant d'être

Elections des Membres de la Sécurité Sociale -

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une circulaire annonçant qu'une indemnité sera allouée aux membres salariés des bureaux de vote et des commissions de recensement, dans les conditions qui seront fixées très prochainement.

Travaux à l'Eglise de Oeré -

De gros frais y sont à faire (5 à 6 millions) - le paratonnerre a été réparé.

La Commission des B.T. se rendra sur les lieux pour se rendre compte de l'état des lieux.

Commission de Reconstruction -

Le Maire expose au Conseil que jusqu'à présent, seuls les sinistrés et l'architecte ont accepté pour faire partie de la Commission de reconstruction.

Sécurité des écoliers -

Le Maire explique au Conseil Municipal que des plaques indicatrices ont été commandées pour avertir la sortie des élèves des écoles de Oeré.

Terrain pour transformateur

Le Maire donne connaissance au conseil des pro-
parlers qu'il a eus avec Monsieur Treffe au sujet de
la cession du terrain pour construction d'un trans-
formateur électrique.

Il a été décidé avec Monsieur Treffe que celui-ci
céderait son terrain gratuitement.

Cables téléphoniques et boîtes aux lettres

Le Maire expose les démarches qu'il a faites au sujet
de l'insuffisance des câbles téléphoniques desservant la
ville, et du remplacement des boîtes aux lettres.

Questions Diverses

Monsieur Peigné demande pourquoi un représentant
de la Municipalité n'était pas présent à la manifesta-
tion de la S. M. C. A. S. O.

Le Maire n'a pu s'y rendre étant au conseil gé-
néral.

Monsieur Peigné demande à ce que l'état du
quai de la Cerdure soit signalé aux Ponts et Chaussées
en raison du danger qu'il y a.

Il demande également des explications au sujet
des travaux faits sur les routes dans la traversée
de Pont Rousseau.

Le Maire demandera des renseignements à l'In-
genieur des Ponts et Chaussées.

Recrutement du Secrétaire Général.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le re-
crutement du Secrétaire Général a été fait par appel
aux différents services municipaux et revues communa-
les. Le traitement de M. P. est fixé au 1^{er} échelon des Secrétaires Généraux

Travail de Monsieur Chauvin au cimetière Saint Paul.

Monsieur Babin demandera des explications au folioyeur,
sur certains faits qui s'y sont passés.

Monsieur Tribeyrolle signale le surnombre des enfants
à l'école des garçons de St Rousseau. Le Maire expli-
que que les travaux sont commencés et que les classes
du Parc doivent être prêtes en Octobre si toutes les
autorisations sont accordées ainsi que les fonds de
matériaux.



Monsieur Bigueron signale la mauvaise visibilité de l'angle de la route de la Basse Ile et de l'Avenue de la Loire. Remise de la décoration aux Pompiers. Le Maire et les Adjoints s'excusent de ne pas y avoir pensé.

Monsieur Gautier parle de la question du charbon pour ménages sans gaz. Une petite quantité a été attribuée.

Alcool à brûler, demande d'attribution supplémentaires. Demande qu'une adresse de prompt rétablissement soit adressée à Monsieur Boutin Albert.

W. C. à Trentemouli.

Les entrepreneurs n'ont pas répondu. Il serait préférable de construire des W. C. mixtes. Rendez-vous a été pris avec l'Architecte.

Débris Avenue de la Loire, à surveiller.

Réparations de 3 bancs, place des Filets.

Pancarte à remplacer à la Perception indiquant les jours et les heures exacts d'ouverture.

Fourniture de queues pour le service des Vedettes.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la facture de la Société anonyme des anciens Chantiers Dubigeon, à Nantes, relative à la fourniture de 2 tonnes (deux) de queues de fonte destinées à effectuer le lest de la vedette "Ville de Tréze".

La dépense à prévoir est de l'ordre de : 41.500. (quarante et un mille cinq cent francs environ)

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide le paiement de cette facture du montant approximatif de 41.500 frs. La dépense à prévoir sera prise sur le budget annexe des bateaux.

Prixement des Frais d'Établissement de la Taxe sur les Ordres Ménagers.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Inspecteur Central des Contributions Directes, Quai du Port M. Bédard, chargé d'établir le rôle de la taxe d'entèvement des

ordures ménagères demande pour paiement du travail à exécuter, la somme de 14.000 Frs.

Le Conseil Municipal estimant que le travail à accomplir est assez conséquent et que la somme demandée représente bien le temps passé, décide d'accorder à Monsieur l'Inspecteur des Contributions Directes la somme de 14.000 Frs.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 31 art. 1.

Location du Local de Madame Marchais à Bretemoult -

Le Maire expose au Conseil Municipal que le service des Vedettes a besoin pour ramasser tous ses appareils d'un local à Bretemoult.

Celui de Madame Veuve Marchais, situé à laes Salva convient très bien à cet usage.

Après des pourparlers engagés avec la Propriétaire un accord est intervenu sur le prix de location de 375 Frs par mois.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire accepte le prix de 375 Frs par mois pour location du local de Madame Marchais.

La dépense sera prélevée sur le budget annuel des bateaux.

Achat de Mobilier Scolaire -

Le Conseil Municipal, vu l'article 2 de l'Ordonnance du 2 Novembre 1945, considérant que dans les nouvelles classes créées dans les Ecoles Primaires publiques de Garçons et Filles, il y a lieu de pourvoir à l'installation du mobilier scolaire;

et par ailleurs, dans certaines classes des Ecoles Maternelles, il y a lieu de compléter le mobilier scolaire actuel, insuffisant, voire même de remplacer celui par trop usagé.

Considérant que l'Ecole Centrale de Pyrotechnie de Bourges est spécialisée dans la fabrication qui répond aux exigences actuelles de l'agencement des salles de classes,

approuvé
le 17. mai
1947

Autorise le Maire à passer un marché de gré à gré, sans limitation de somme, avec l'École centrale de Protection de Bourges.

Paiement des Travaux de couverture de l'Eglise de Rezé -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de couverture prévus à l'église de St Pierre de Rezé, suivant marché passé avec Monsieur Cernaillon, en date du 25 Novembre 1946, approuvé le 20 Décembre 1946, s'élevaient à la somme de 194.881 frs, plus les imprévus et honoraires de l'architecte, soit un total de 208.000 francs environ.

A l'heure actuelle, les travaux étant en cours d'exécution, il demande au Conseil de bien vouloir voter les crédits nécessaires, afin que Monsieur Cernaillon puisse être payé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire et vote la somme de 208.000 francs qui sera prise sur les fonds libres de la Ville et inscrite au budget additionnel de 1947.

Paiement des Travaux de l'Eglise St Pierre de Rezé - Marché -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un mémoire des travaux relatifs à la remise en état du paratonnerre de l'Eglise St Pierre de Rezé, détérioré, par les bombardements.

Suivant les prix établis par l'architecte, le montant des travaux s'élève à la somme de 26.974 frs, prix nécessitant l'établissement d'un marché de gré à gré avec la Société "Kunisterie Industrielle de l'Ouest".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le mémoire de la Société et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec cette entreprise pour la somme de 26.974 frs.

Examen des Travaux exécutés à l'École des Filles de Rezé



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dépenses résultant des travaux exécutés par la "Société Industrielle de l'Ouest", à l'école des Filles de Rezé, suivant l'adjudication en date du 29 juillet 1946, approuvée par Monsieur le Préfet s'élevaient à la somme de 590.000 francs non compris les imprévus et les honoraires, soit environ un total de 650.000 francs.

Les travaux commencés en 1946, se poursuivent en 1947. A l'heure actuelle, la société a déjà perçu la somme de 146.337 francs.

Il demande au Conseil de bien vouloir voter les crédits nécessaires aux paiements de ces travaux soit 503.663 francs qui seront pris sur les fonds libres de la ville et prévus au budget additionnel de 1947.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire et vote la somme nécessaire au paiement.

Indemnités accordées au Personnel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains employés et ouvriers municipaux, qui se servent de leur bicyclette et de leur outillage personnels, bénéficient d'une indemnité représentative de frais d'entretien. Cette indemnité a été votée dans la séance du Conseil Municipal du 8 janvier dernier.

Il paraît donc équitable de l'accorder également à tous ceux qui utilisent leur bicyclette et leur outillage pour les besoins du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder les indemnités prévues à tous les employés et ouvriers se servant de leur bicyclette et de leur outillage dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que la prime pour nettoyage des fossés aux canonniers, soit :

100 francs par mois pour usage de bicyclette.
5 francs par jour pour outillage

10 Frs par jour pour nettoyage des fossés.

Nouveaux taux alloués aux Maire et Adjointe pour frais de Mission

Le Maire donne lecture de la Loi du 9 Avril 1947, n° 47.655, modifiant l'ordonnance n° 45.2399 du 1-10-1945, relative aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des Maires et Adjointe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que pour la bonne administration de la Ville de Trézelles, il faut que le Maire, en particulier, et les adjointe, d'une manière plus générale, se dépensent sans compter.

Décide :

- 1) - d'allouer au Maire et aux adjointe, les barèmes maxima autorisés par la nouvelle loi du 9 Avril 1947.
- 2) - de leur maintenir la majoration d'indemnité de 15% autorisée par l'ordonnance du 18-10-45 pour les villes sinistrées.

Le tout, avec effet du 1^{er} janvier 1947, ce qui donne une indemnité globale de :

1 Maire :	120.000.
4 adjointe à 54.000. :	216.000.
	336.000.
+ 15% de 336.000.	50.400.
	386.400.

- 3) - de répartir cette indemnité annuelle comme suit :

M. M. Boutin Arthur - Maire	170.400.
Giraud 1 ^{er} Adjoint	54.000.
Gautier 2 ^{ème} Adjoint	54.000.
Babin 3 ^{ème} "	54.000.
Boutin 4 ^{ème} "	54.000.
	386.400.

La séance est levée à 0 h, 20.

Boutin
Babin
Peigne R.
M. Le Guillou
Le Guindar
Maurin
Mignen
Lepetit
Mourquet
Maurin
Fouché
Boutin